

DES INDICATEURS, Pourquoi ?



SOMMAIRE



DES INDICATEURS,
Pourquoi ?

- 
- 1** Qu'est-ce qu'un indicateur ?
 - 2** Le contexte
 - 3** A quoi servent les indicateurs ?
 - 4** Quels sont les différents types d'indicateurs ?
 - 5** L'obligation de renseignement des indicateurs
 - 6** Les indicateurs : qui, quand, comment ?
 - 7** Cas concret

01

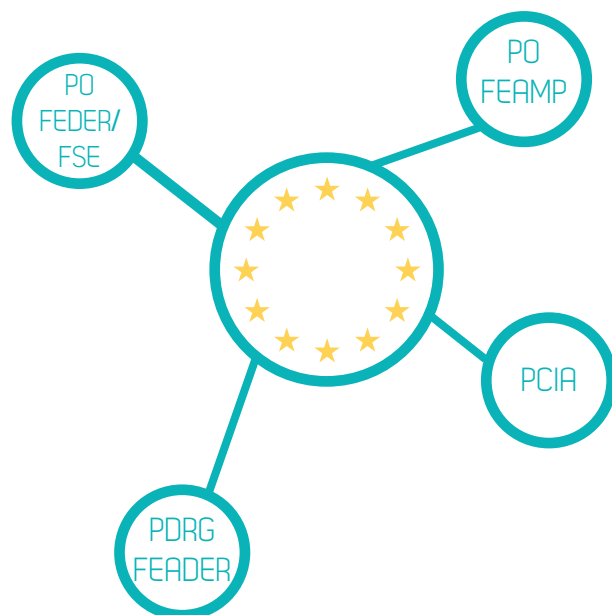
Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Au sens large, il s'agit de statistiques permettant de suivre une évolution (économique, sociale, environnementale...) selon une périodicité courte, en général infra-annuelle (définition INSEE).

Un indicateur, c'est aussi un outil d'évaluation et d'aide à la décision grâce auquel on va mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou dans le temps et/ou l'espace.

En renseignant les indicateurs, les porteurs de projet permettent à la CTG, autorité de gestion, de mesurer les progrès du programme financé par les fonds européens.

Il existe quatre programmes :



1. PO FEDER / FSE : Programme Opérationnel Fonds Européen de Développement Régional / Fonds Social Européen.

2. PCIA : Programme de Coopération Interreg Amazonie

3. PDRG FEADER : Programme de Développement Rural de la Guyane / Fonds Européen Agricole et de Développement Rural.

4. PO FEAMP : Programme Opérationnel du Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche.

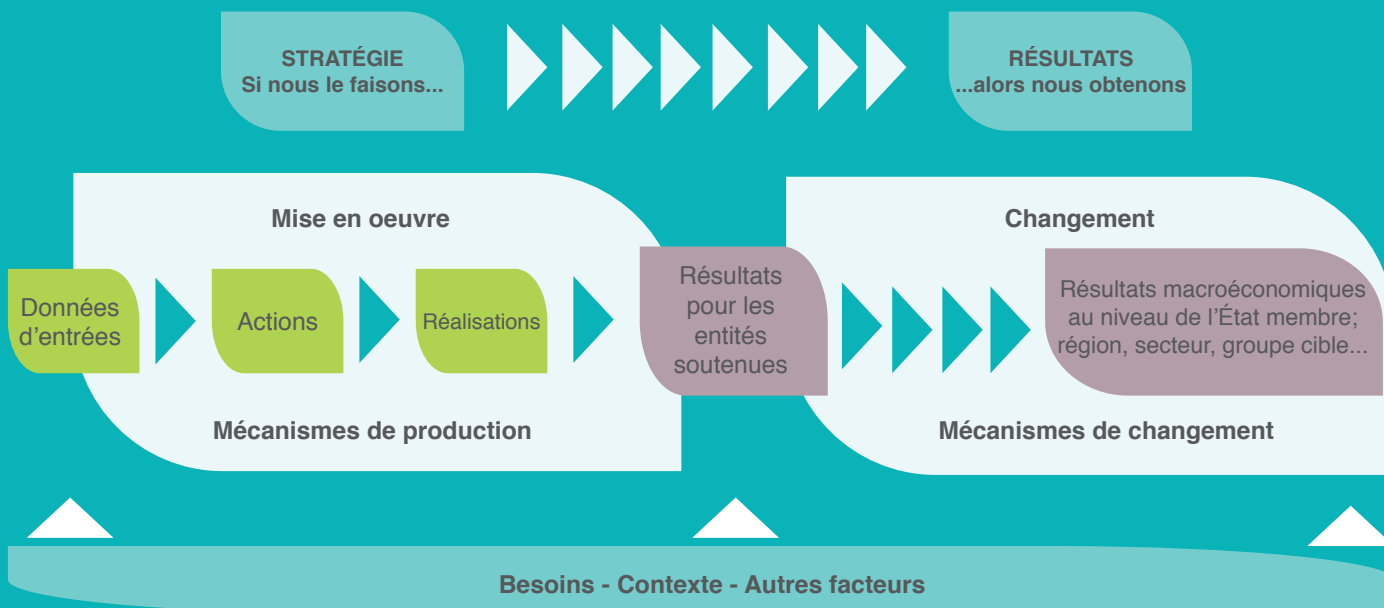
02

Le contexte

Chaque programme comprend des « axes prioritaires » ou « priorités » et des Objectifs Spécifiques (OS). Au niveau de chaque priorité, une liste d'indicateurs a été définie par l'Autorité de Gestion, La CTG, en concertation avec la Commission Européenne afin d'évaluer les avancées du programme à travers l'atteinte des objectifs en termes :

- ✓ De réalisations des opérations soutenues
- ✓ De résultats relatifs aux objectifs définis

Les indicateurs reflètent la logique d'intervention du programme, c'est-à-dire la stratégie des fonds européens à l'échelle du territoire :



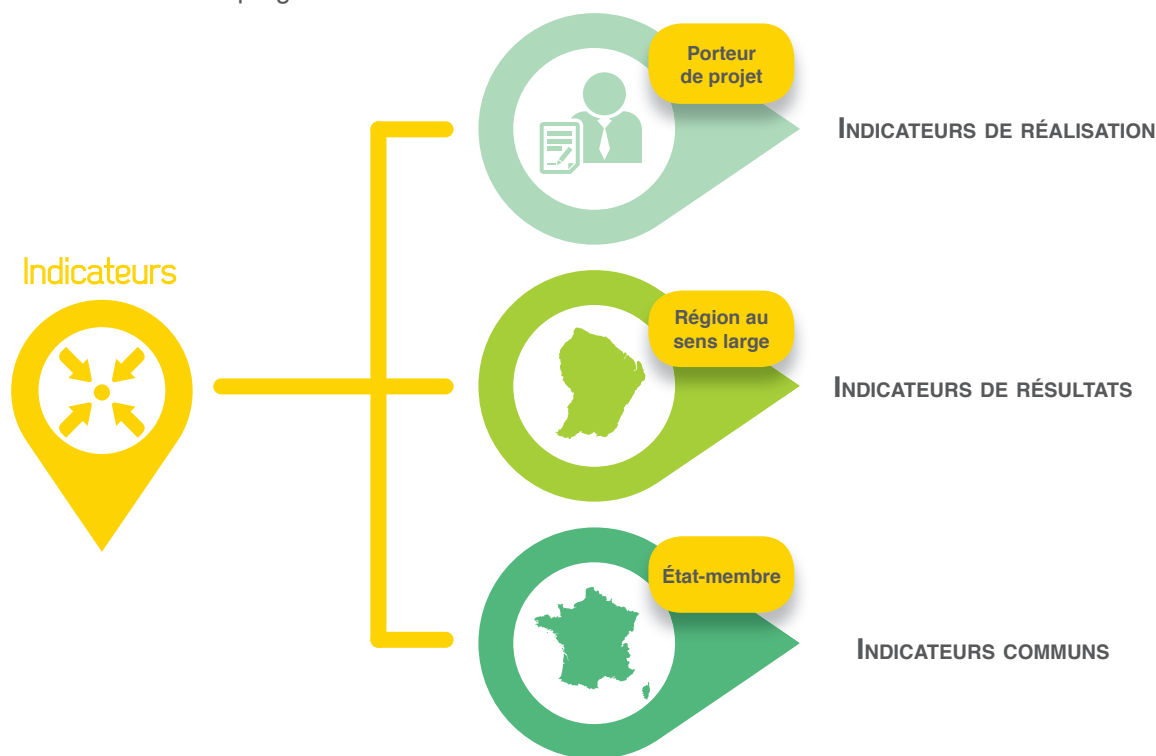
Source : Commission européenne - DG Régio - Unité Capacités

03

À quoi servent les indicateurs ?

Ils font le lien entre les territoires et la Commission : ils concernent chaque porteur, chaque projet (indicateur de réalisation), la région au sens large (indicateur de résultat), et peuvent être communs à l'ensemble des États membres (indicateur commun). Ils servent de socle pour le suivi de la mise en œuvre des programmes 2014-2020 et permettent de connaître l'utilisation des fonds européens en Guyane et d'ajuster la stratégie régionale en cas de besoin. Les indicateurs servent à :

- ✓ Mesurer la performance : atteinte des cibles et des objectifs du programme définis par l'Autorité de Gestion
- ✓ Alimenter les travaux d'évaluation menés pendant le programme
- ✓ Valoriser les données du programme



Les indicateurs peuvent être communs à l'ensemble des États membres (*ex : nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien*) ou spécifique au contexte régional (*ex : volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa - PCIA Axe 4*).

04

Quels sont les différents types d'indicateurs ?

Les indicateurs de résultats sont rattachés aux objectifs des programmes opérationnels. Ils mesurent le changement attendu au niveau régional et sont spécifiques au contexte guyanais.



Exemples :

- Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ou internet (FEDER - OS4)
- Part d'enfants accueillis sur Cayenne (FEDER-OS12)
- Surface agricole totale (FEADER – Priorité 4)
- Emplois maintenus dans le secteur de la pêche ou des activités complémentaires. (FEAMP - OS 1.4.8)

Les indicateurs de réalisation sont rattachés aux actions. Ils décrivent le produit «physique» des dépenses engagées dans le cadre d'interventions des pouvoirs publics, et les actions soutenues par les fonds. Ils permettent d'apprécier ce que le programme a financé.



Exemples :

- Nombre de bénéficiaires percevant l'aide au démarrage d'entreprises (FEADER – Mesure 6 aide au démarrage)
- Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération (PCIA – Axe 2)
- Nombre de projets d'investissements productifs en aquaculture

Les indicateurs financiers sont rattachés au cadre de performance, et permettent de suivre la consommation des crédits par axe prioritaire



Exemple :

- Montant total certifié (FEDER)
Total dépenses publiques (FEADER)

05

L'obligation de renseignement des indicateurs

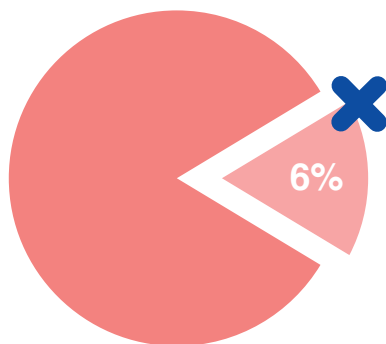
Chaque indicateur doit être :

- ✓ Réaliste
- ✓ Compatible avec la nature et les caractéristiques des objectifs spécifiques de la priorité
- ✓ Transparent
- ✓ Vérifiable
- ✓ Cohérent

La Commission Européenne (CE) a mis l'accent dans cette programmation 2014-2020 sur l'atteinte des résultats prévue par le partenariat lors de l'adoption des programmes.

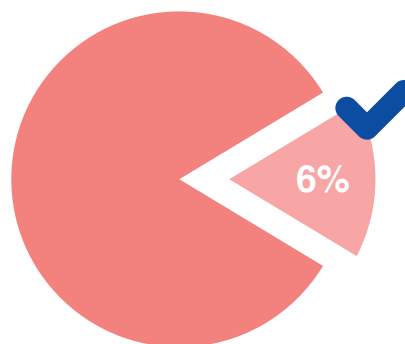
Le renseignement **régulier** et **sécurisé** des indicateurs est donc maintenant **obligatoire** et peut être sanctionné par des pénalités financières.

Objectif non atteint



Si les actions soutenues ne sont pas correctement réalisées, que les projets n'atteignent pas leurs objectifs et les cibles prévues, la CE se réserve le droit de bloquer une partie des crédits européens.

Objectif atteint

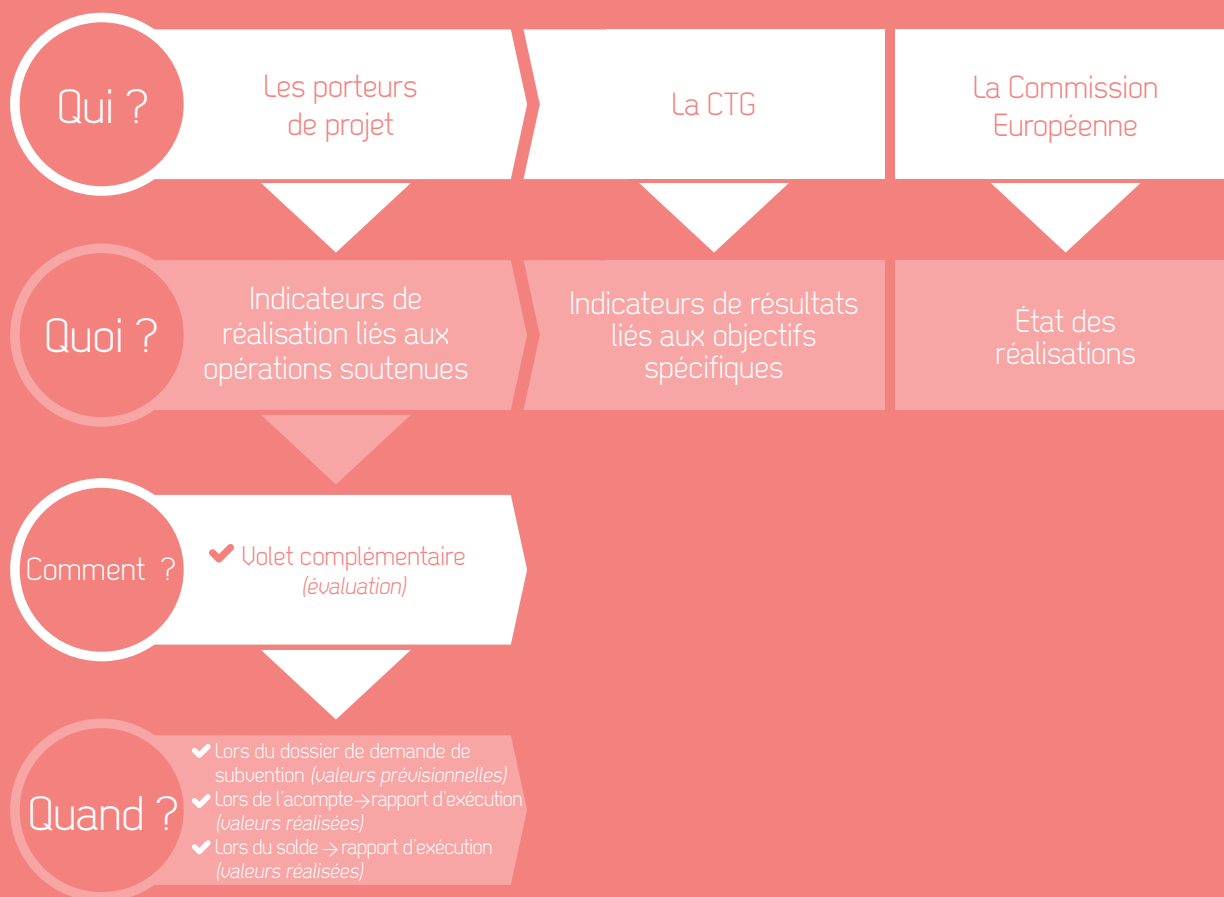


Si les actions soutenues sont correctement réalisées, la Guyane pourra obtenir 6% de l'enveloppe financière, appelée « la réserve de performance », et prétendre pour les années suivantes à demander plus de crédits européens.

06

Les indicateurs : qui, quand, comment ?

Les indicateurs, doivent être obligatoirement renseignés et transmis aux services instructeurs du Pôle Affaires Européennes de la Collectivité Territoriale de Guyane.



07 Cas concret

Afin de renseigner les indicateurs, remplissez le «volet complémentaire évaluation» transmis par les instructeurs lors du dépôt de votre dossier. Vous devez prendre connaissance des indicateurs qui concernent l'objectif spécifique de votre action.

DOSSIER TYPE DE DEMANDE FESI 2014-2020 / VOLET COMPLEMENTAIRE EVALUATION

APPRECIATION DU CARACTERE PERFORMANT D'UNE OPERATION

Ce volet complémentaire est renseigné tout au long de la vie du projet, de l'instruction à l'évaluation. Il permet d'apprécier le caractère performant d'une opération en dialogue avec le porteur de projet et donc de mieux en cerner les enjeux et intérêts.

La performance au cœur des programmes 2014-2020 :

Pour permettre de vérifier la performance et l'atteinte des objectifs des programmes opérationnels, des indicateurs sont requis. Ils **constituent le socle pour le suivi de la mise en œuvre des programmes ainsi que pour leur évaluation.**

Conformément à l'annexe II du règlement 1303/2013, les objectifs fixés pour chaque indicateur doivent être :

- **réalistes**, réalisables et pertinents, en ce qu'ils permettent de rassembler les informations essentielles sur la progression d'une priorité;
- **compatibles** avec la nature et les caractéristiques des objectifs spécifiques de la priorité;
- **transparents**, en ce qu'ils procèdent de valeurs cibles vérifiables de façon objective, les sources des données étant identifiées et, si possible, accessibles au public ;
- **vérifiables**, sans toutefois que des charges administratives disproportionnées soient imposées;
- **cohérents** pour l'ensemble des programmes, si nécessaire.

A SAVOIR...

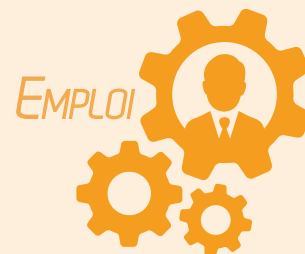
Dépôt : au moment du dépôt du dossier, auprès du service pilotage (en prévisionnel)

Acompte : au moment du premier acompte (premiers retours sur le projet, auprès du service instructeur)

Solde : au moment du solde du dossier (les réalisations constatées par le service instructeur)

Les cases doivent être remplies par « N » pour « NON » ou « O » pour « OUI », quand il s'agit de questions fermées. Dans d'autres cas, des chiffres, dates ou choix à cocher peuvent être demandés.

Attention : Des valeurs **ne sont remplies que pour les dossiers jugés « pertinents »**, c'est-à-dire « adaptés » pour répondre aux indicateurs. Tous ne le seront pas forcément, ce qui n'est pas réhibitoire pour la demande de subvention, mais encouragé.



La Communauté de Communes des Savanes dépose un dossier de demande de subvention sur le PO FEDER/FSE, pour l'extension des réseaux de distribution en eau potable sur son territoire. Cet investissement se développera sur la commune d'Iracoubo et permettra à 500 personnes d'en bénéficier directement. Ce projet ne participera pas à la création d'emploi mais permettra tout de même de maintenir 3 ETP⁽¹⁾. L'EPCI remplira le volet de l'OS9 au dépôt de son dossier de la manière suivante :

	Pertinent*	Dépôt	Acompte	Solde
Le projet va-t-il permettre/ a-t-il permis à la population d'avoir un accès à l'eau potable ?	OUI	OUI		
Si oui, dans quelle(s) communes ?	OUI	Iracoubo		
Si oui, combien de personnes supplémentaires vont bénéficier/ ont bénéficié d'une meilleure alimentation en eau ?	OUI	500		

	Pertinent*	Dépôt	Acompte	Solde
Le projet va-t-il permettre/ a-t-il permis de concrétiser des travaux favorisant l'accès à l'eau potable ?	OUI	OUI		
Si oui, sur quel type de travaux ?	OUI	<input type="checkbox"/> Création des réseaux de distribution <input checked="" type="checkbox"/> extension des réseaux de distribution <input type="checkbox"/> interconnexions de réseaux urbains existants <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> création des réseaux de distribution <input type="checkbox"/> extension des réseaux de distribution <input type="checkbox"/> interconnexions de réseaux urbains existants <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> création des réseaux de distribution <input type="checkbox"/> extension des réseaux de distribution <input type="checkbox"/> interconnexions de réseaux urbains existants <input type="checkbox"/> Autre :
Si oui, sur quel territoire auront lieu/ont eu lieu ces travaux ?	OUI	<input type="checkbox"/> CACL <input checked="" type="checkbox"/> CCDS <input type="checkbox"/> CCEG <input type="checkbox"/> CCOG	<input type="checkbox"/> CACL <input type="checkbox"/> CCDS <input type="checkbox"/> CCEG <input type="checkbox"/> CCOG	<input type="checkbox"/> CACL <input type="checkbox"/> CCDS <input type="checkbox"/> CCEG <input type="checkbox"/> CCOG

*Le projet est adapté à l'indicateur et permet de participer à son renseignement

	Pertinent	Dépôt	Acompte	Solde
Le projet va-t-il permettre / a-t-il permis la création d'emploi ?	OUI	NON*		
Si oui, combien ?	OUI	0		
Le projet va-t-il permettre / a-t-il permis le maintien de l'emploi ?	OUI	OUI		
Si oui, combien d'ETP** ?	OUI	3		
Le projet va-t-il participer à la formation de personnes ?	NON	NON		
Si oui, combien d'ETP ?	NON	0		

*Tout projet est susceptible de créer de l'emploi, mais celui-ci n'en crée pas.

**ETP : équivalent temps plein



Même si votre action ne contribue pas directement au renseignement de l'indicateur, vous devez remplir ce volet par « non pertinent» ou par la valeur « 0 ». Ceci n'est pas un élément bloquant au financement d'un dossier.

⁽¹⁾OS9 : objectif spécifique 9 du Po FEDER / FSE relatif à l'eau et à l'assainissement.

Vos interlocuteurs

Pôle Affaires Européennes

Département Pilotage
Service Coordination Interfonds
Verrières de la Madeleine
2260 route de la Madeleine
97300 Cayenne



0594 27 59 50



fonds-europeens@ctguyane.fr



www.facebook.com/CTGuyane



[@CTdeGuyane](https://twitter.com/CTdeGuyane)

